



Ne pas jeter sur la voie public  
Editeur responsable: Olivier Nyssen, place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles

# PENSIONS DANS LES POUVOIRS LOCAUX

Dans son grand jeu de hasard, le Ministre Bacquelaire redistribue les cartes comme suit. Hasard ?

- Les grands perdants sont...**
1. Ville de Liège : 1.300.371 €
  2. CPAS de Bruxelles : 899.911 €
  3. Ville de Charleroi : 766.229 €
  4. Province de Liège : 727.016 €
  5. Ville de Bruxelles : 658.116 €

- Les grands gagnants sont...**
1. Ville d'Anvers : 3.626.764€
  2. Port Autonome d'Anvers : 1.409.423€
  3. Ville de Gand : 818.835€
  4. Maisons de repos du CPAS d'Anvers : 798.953€
  5. Hôpital universitaire St-Pierre de Bruxelles : 632.444€

**En conclusion :**

La Région flamande va gagner 7.949.616 € aux dépens de la Wallonie qui perd 6.145.627 € et Bruxelles qui perd 1.803.989 €.

C'est surtout Anvers (Commune, Port autonome, Régies, hôpitaux et CPAS) qui gagne à elle seule un jackpot de 7.025.742 € !!!

**Ces chiffres sont criants : le vrai premier Ministre, Bart De Wever, a obtenu ce qu'il voulait et le MR a vendu les Francophones à la NVA !**



Ne pas jeter sur la voie public  
Editeur responsable: Olivier Nyssen, place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles

# PENSIONS DANS LES POUVOIRS LOCAUX

Dans son grand jeu de hasard, le Ministre Bacquelaire redistribue les cartes comme suit. Hasard ?

- Les grands perdants sont...**
1. Ville de Liège : 1.300.371 €
  2. CPAS de Bruxelles : 899.911 €
  3. Ville de Charleroi : 766.229 €
  4. Province de Liège : 727.016 €
  5. Ville de Bruxelles : 658.116 €

- Les grands gagnants sont...**
1. Ville d'Anvers : 3.626.764€
  2. Port Autonome d'Anvers : 1.409.423€
  3. Ville de Gand : 818.835€
  4. Maisons de repos du CPAS d'Anvers : 798.953€
  5. Hôpital universitaire St-Pierre de Bruxelles : 632.444€

**En conclusion :**

La Région flamande va gagner 7.949.616 € aux dépens de la Wallonie qui perd 6.145.627 € et Bruxelles qui perd 1.803.989 €.

C'est surtout Anvers (Commune, Port autonome, Régies, hôpitaux et CPAS) qui gagne à elle seule un jackpot de 7.025.742 € !!!

**Ces chiffres sont criants : le vrai premier Ministre, Bart De Wever, a obtenu ce qu'il voulait et le MR a vendu les Francophones à la NVA !**





# Pensions publiques

**Un « Tiens » vaut mieux que deux « Tu l'auras » !**

Voici 13 bonnes raisons pour avoir dit non - contrairement à la CSC et au SLFP - aux projets de carrière mixte et pension complémentaire du Ministre Bacquelaine :

1. Le projet entraîne une diminution de la pension légale (1er pilier).
2. Le financement pour mettre les contractuels sur le même pied d'égalité que les statutaires en matière de pension est insuffisant pour les agents fédéraux et inexistant pour les autres fonctionnaires.
3. Les années prestées en tant que contractuel ne seront plus assimilées pour le calcul des tantièmes préférentiels.
4. Le texte de loi prend en compte la nomination à titre définitif à la date du 1er décembre 2017. Les stagiaires non encore nommés à cette date sont donc exclus.
5. La mesure va créer une inégalité de traitements entre travailleurs des services publics (contractuels vs statutaires). La CGSP revendique l'égalité de traitement entre les membres du personnel, y compris pour leur pension.
6. Selon le niveau de pouvoir auquel le membre du personnel est rattaché, il bénéficiera ou non d'un second pilier.
7. La mise en place d'un 2nd pilier, c'est mettre de l'argent public dans des multinationales privées à risque (cf. crise de 2008).
8. Les OIP ne bénéficient d'aucun incitant financier pour la mise en place d'un 2nd pilier.
9. En ce qui concerne les administrations locales, le mécanisme crée une discrimination entre employeurs (responsabilisé ou non avec 2nd pilier ou non).
10. Le projet présenté va mettre à mal la trésorerie du fonds de pension des pouvoirs locaux.
11. Le projet proposé met à mal la viabilité du fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux et donc le système complet de pensions publiques, y compris le 1er pilier !
12. Le projet proposé consiste à « redistribuer les cartes » entre pouvoirs locaux pour financer celui-ci.
13. **La CGSP préconise le renforcement de la pension du 1er pilier par une hausse des revenus équivalente aux 2% proposés pour la pension complémentaire.**



# Pensions publiques

**Un « Tiens » vaut mieux que deux « Tu l'auras » !**

Voici 13 bonnes raisons pour avoir dit non - contrairement à la CSC et au SLFP - aux projets de carrière mixte et pension complémentaire du Ministre Bacquelaine :

1. Le projet entraîne une diminution de la pension légale (1er pilier).
2. Le financement pour mettre les contractuels sur le même pied d'égalité que les statutaires en matière de pension est insuffisant pour les agents fédéraux et inexistant pour les autres fonctionnaires.
3. Les années prestées en tant que contractuel ne seront plus assimilées pour le calcul des tantièmes préférentiels.
4. Le texte de loi prend en compte la nomination à titre définitif à la date du 1er décembre 2017. Les stagiaires non encore nommés à cette date sont donc exclus.
5. La mesure va créer une inégalité de traitements entre travailleurs des services publics (contractuels vs statutaires). La CGSP revendique l'égalité de traitement entre les membres du personnel, y compris pour leur pension.
6. Selon le niveau de pouvoir auquel le membre du personnel est rattaché, il bénéficiera ou non d'un second pilier.
7. La mise en place d'un 2nd pilier, c'est mettre de l'argent public dans des multinationales privées à risque (cf. crise de 2008).
8. Les OIP ne bénéficient d'aucun incitant financier pour la mise en place d'un 2nd pilier.
9. En ce qui concerne les administrations locales, le mécanisme crée une discrimination entre employeurs (responsabilisé ou non avec 2nd pilier ou non).
10. Le projet présenté va mettre à mal la trésorerie du fonds de pension des pouvoirs locaux.
11. Le projet proposé met à mal la viabilité du fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux et donc le système complet de pensions publiques, y compris le 1er pilier !
12. Le projet proposé consiste à « redistribuer les cartes » entre pouvoirs locaux pour financer celui-ci.
13. **La CGSP préconise le renforcement de la pension du 1er pilier par une hausse des revenus équivalente aux 2% proposés pour la pension complémentaire.**